

ZOOM sur le développement technique des filières animales

Edito



La filière bovine doit se structurer autour d'une organisation de producteurs. A l'initiative de BOVIN 13, une Organisation de Producteurs bovine va voir le jour ! Cette organisation va nous permettre de mutualiser nos moyens individuels, afin de rééquilibrer les relations commerciales que nous entretenons avec les acteurs économiques de l'aval de leur filière.

L'adage que nous avons l'habitude d'utiliser prend alors tout son sens : « *seul on va plus vite, ensemble on va plus loin !* »

Juliette FANO, élue Chambre d'agriculture 13.

En bref...

Solidarité avec les confrères du 06 : la profession se mobilise !

Les intempéries qui ont frappé les Alpes Maritimes et dévasté les vallées sont sans précédent. Pour venir en aide aux agriculteurs touchés, une mobilisation importante s'est mise en place.

Les éleveurs des Bouches-du-Rhône, soucieux de la situation de leurs collègues, ont souhaité mettre en place une collecte de fourrage.

Ainsi, plus de 120 tonnes de dons de foin, d'aliments pour chiens de troupeaux, de matériels, ont été acheminées gratuitement dans le 06. L'acheminement a été possible grâce au soutien financier de la SAFER, des Rotary club d'Aubagne et de Camoux ainsi que du Crédit agricole. Parallèlement à cela, les éleveurs de notre département ont libéré des places de pâturages pour accueillir quelques troupeaux sinistrés durant la période hivernale.

Encore une fois, les éleveurs des Bouches-du-Rhône répondent présents et sont solidaires !

Chiffre clef

Plus de :

120 tonnes
de dons

des Éleveurs du 13
pour leurs confrères du 06.

Vers la création d'une OP Bovine



La filière bovine des Bouches-du-Rhône connaît, depuis toujours, un manque dans l'organisation de sa mise en marché de la viande. Suite à la création de la SICA ABATTOIR DE TARASCON, il était nécessaire de renforcer et de structurer la filière bovine locale.

En 2003 déjà, un groupe d'éleveurs avait envisagé le projet d'Organisation de Producteurs (OP) sans jamais aboutir.

Aujourd'hui plus que jamais, la structuration de la filière devient une nécessité pour faire face à la fois à une demande toujours plus importante et afin de gagner en compétitivité sur un marché toujours plus concurrentiel, mais surtout pour renforcer l'activité de la SICA.

La future OP qui a été constituée, devrait voir le jour dans les prochains mois. Elle s'appellera : Organisations de Producteurs « Bovins du Sud ». Elle sera de type non commercial. L'OP devra effectuer un certain nombre de missions et avoir notamment pour objet : la valorisation de la production agricole de ses membres, le renforcement de l'organisation commerciale des producteurs ou encore l'organisation et la pérennisation de la production sur un territoire déterminé. Celui-ci s'étendra aux départements des Bouches-du-Rhône, du Gard et de l'Hérault. Il s'agira surtout de renforcer la capacité de négociation des éleveurs, dans le cadre strict du respect du droit de la concurrence.

Pour se faire, l'OP devra compter au minimum 30 éleveurs et au moins 2 000 EGB* (quotas imposés par l'administration pour valider une OP). Un objectif parfaitement envisageable compte tenu du nombre d'éleveurs motivés par la démarche et notamment ceux commercialisant déjà leurs animaux avec l'AOP Camargue. Les adhérents devront en retour apporter 75 % de leur volume hors vente directe et s'engager au minimum sur trois ans.

Pour plus de renseignements, contactez le Pôle élevage au 04 42 23 86 46.

*Équivalent gros bovin (EGB).

Bovin de moins de 8 mois = 0,4 EGB / Bovin de 8 à 24 mois = 0,8 EGB / Bovin de plus de 24 mois = 1 EGB.

Prédation : Le préfet coordinateur loup dans notre département !

➤ Suivi biologique du loup

Au niveau national l'Office Français de la Biodiversité (OFB) recense 80 Zones de Présence Permanente (ZPP) avec des meutes en place, 17 ZPP sans meute et 3 ZPP où il n'y a plus d'indice visible pour le moment. Le chiffre officiel de nombre de loups en 2020 est de 580 contre 530 en 2019. Au niveau départemental, une seconde meute se serait formée dans le sud de la Ste-Victoire.

➤ Évolution administrative du dossier loup

Une revalorisation du prix de l'indemnisation de 14,5 % de la brebis a été effectuée. Aujourd'hui, on estime la présence d'environ 5 000 chiens de protection en France. 67 loups ont été tués cette année et le plafond est de 109. 27 M€ sont dépensés par l'Etat pour les dossiers de protection contre le loup. Environ 2 700 dossiers ont été réalisés soit 10 000 € environ par dossier.

➤ DDTM

Une nouvelle adresse mail a été créée pour traiter de tous les problèmes liés à la prédation et plus généralement au pastoralisme à la DDTM :

ddtm-pastoralisme@bouches-du-rhone.gouv.fr

Le numéro vert pour signaler les attaques est le 06 15 46 28 13. Il fonctionne 24h/24 et 7j/7.

➤ Bilan des constats et attaques 2019 et 2020

30 constats ont été faits en 2019 et 15 dossiers ont été validés comme éligibles. Les 15 autres sont des dossiers où la prédation n'a pas pu être reconnue comme étant le fait d'une attaque de loup. En 2020, seulement 3 constats d'attaque sont à constater pour le moment et les résultats des interprétations des constats ne sont pas encore connus. S'il y a litige entre l'éleveur et l'administration quant à la conclusion du constat, une commission d'appel doit se réunir annuellement pour discuter des dossiers. Elle se réunira dans notre département avant la fin de l'année 2020.

➤ Étude de vulnérabilité

Le préfet coordonnateur a proposé que le département se prépare à l'arrivée du loup en faisant une étude de vulnérabilité sur le territoire Camargue, Crau, Alpilles (territoire avec la densité ovine la plus importante). Cette étude a pour but d'expliquer la mise en place des moyens de protection aux éleveurs et de les adapter à ce territoire. La conclusion pourrait faire classer la zone en « Zone Difficilement Protégeable ». Elle se chiffrerait à environ 15 000 €.



La Chambre d'agriculture & vous

Vos prochaines formations

➤ Santé animale

Lieu de formation : Saint-Martin-de-Crau

- Devenir Éleveur Infirmier de son troupeau petit ruminant (ovin, caprin). 1 jour, le 5 janvier 2021 ;
- Gérer la pharmacie d'élevage : prévention dans le troupeau. 1 jour, le 19 janvier 2021 ;
- Maîtriser les techniques de l'autopsie sur petit ruminant : prévention dans le troupeau. 1 jour, le 2 février 2021 ;
- Gérer le parasitisme en élevage ovin et/ou bovin. 1 jour, le 23 février 2021 ;
- Maîtriser les risques d'antibiorésistance. 1 jour, le 16 mars 2021 ;
- Devenir Éleveur Infirmier de son troupeau bovin. 1 jour, le 30 mars 2021.

Votre contact : Laure EON, vétérinaire du GDS au 06 74 69 75 89
l.eon@bouches-du-rhone.chambagri.fr

➤ Découvrez l'ensemble de nos formations sur www.chambre-agriculture13/vous-etes-agriculteur/vous-former

Des prestations sur mesure

Optimiser votre élevage : conseils et préconisations

Vous appuyer sur nos compétences et nos références technico-économiques pour améliorer les performances de votre élevage.

Nous vous proposons :

- De faire le point sur le ou les objectifs génétiques de votre troupeau ;
- De mettre en place un protocole de pesée adapté ;
- Un conseil pour le choix de votre renouvellement en fonction de vos objectifs ;
- Un suivi précis de votre inventaire zoo technique.

Votre contact : Béatrice ARGIOLAS :
04 42 23 86 46 - b.argiolas@bouches-du-rhone.chambagri.fr

➤ Retrouvez l'ensemble de nos offres de services sur www.chambre-agriculture13.fr ou contactez-nous au 04 42 23 06 11.



Retrouvez la page facebook de la Chambre d'agriculture sur www.facebook.com/agri13

Chambre d'agriculture 13, 22, rue Henri Pontier 13626 Aix-en-Provence cedex 01
Ouverture du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30 (vendredi 16h30).
www.chambre-agriculture13.fr



La certification vous assure la qualité de notre service.

La Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône est agréée par le Ministère en charge de l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF01762, dans le cadre de l'agrément multisites porté par l'APCA.